

Délibération n°CA-2026-33

Désignation des membres de la commission d'achats

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 07 septembre 2026

Présents : 19 Quorum fixé à 12 membres

Votants : 21

Procurations : 2

Résultats du vote :

Voix "pour" : 21

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

Titulaires	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Laurent BAILLY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Laurent SEGUIN		X	Edwige EME
Mme Edwige EME	X		
M. Bernard PIQUARD		X	Jean-claude GAY
Mme Patricia FASSET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		
Mme Karine GUILLEREY	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jacques DESHAYES	X		
Mme Catherine VUILLEMARD	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
Mme Véronique TISSERAND	X		
M. Hicham NAJI	X		
Mme Pierrette DEMESY	X		
M. Francis ABRY	X		

Suppléants	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT	X	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
M. Hervé BÉLIARD		
Mme Véronique GRANDJEAN		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Carole MICHEL		X
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		X
M. Hervé PULICANI	X	
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN	X	
Mme Corinne BONNARD		
M. Michel RENEVIER		
Mme Christelle CUENOT		
M. Ismaël SOEUR	X	
Mme Monique BOISSEAUX		
M. François LAURENT		
Mme Marie-Josèphe LORENZI		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

Titulaires	Présent	Excusé
LTN Julien PERRIN	X	
ADC Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
Mme Morgane BOULOGNE	X	

Suppléants	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Audrey CLOCHEY		
ADJ Vincent GILLE	X	
Mme Corinne FIDON		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Serge JACOB, préfet de la Haute-Saône		X
M. Vincent METURA-POIVRE, directeur de cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône, représenté par M. Jérôme KOZIURA	X	

Étaient également présents

M. le colonel Djamel FERRAND, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le colonel Franck BEL Chef d'Etat-Major
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Mme Elyse JUIF, cheffe du service « Finances »

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°CA-2023-30 du 29 juin 2023 adoptant le guide des achats ;

Vu la délibération n°CA-2025-12 du 24 février 2025 portant désignation des membres de la commission d'achat.

Après avoir entendu les précisions données par madame Edwige EME, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Par délibération n° CA-2023-30 du 29 juin 2023, le conseil d'administration du SDIS a acté la création d'une commission d'achat du SDIS 70.

Pour rappel, « la commission d'achats a pour but d'intégrer les élus dans le processus décisionnel des marchés à procédure adaptée » (MAPA).

Elle est convoquée pour tout MAPA d'un montant supérieur aux seuils fixés par le droit national et se réunit afin de valider le rapport d'analyse des offres établi par les services compétents.

Le quorum est atteint lorsque deux membres ayant voix délibérative sont présents.

La commission est composée de la présidente de la commission d'appel d'offres (CAO) et de trois membres de la CAO désignés par le conseil d'administration du SDIS.

À la suite du renouvellement de la commission d'appel d'offres intervenu lors de la séance du 7 octobre 2026, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'achats.

Il est ainsi proposé de désigner trois membres titulaires et un membre suppléant parmi les membres nouvellement élus de la commission d'appel d'offres, en complément de sa présidente, et d'abroger la délibération n° CA-2025-12 du 24 février 2025 relative à la précédente composition.

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône, à l'unanimité :

- **abroge** la délibération n° CA-2025-12 du 24 février 2025 portant désignation des membres de la commission d'achats ;
- **désignent** les membres suivants pour siéger à la commission d'achats :

Proposition
<i>Présidente</i>
Edwige EME
<i>Titulaires</i>
Jacques DESHAYES
Christelle RIGOLOT
Jean-Marie BERTIN
<i>Suppléant</i>
Hicham NAJI

La présidente du conseil d'administration,



Edwige EME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20261013-CA-2026-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2026

Publication : 14/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

